## RÉUNION D'INFORMATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE 2DE :

# NOUVEAU LYCÉE

Voies générale et technologique

Rentrée 2018

# SOMMAIRE


- Le nouveau lycée
- La seconde générale et technologique
- La voie générale
- La voie technologique
- Les épreuves du baccalauréat
- L'orientation en classe de seconde

# LE NOUVEAU LYCÉE

- Pour mieux accompagner les élèves dans la conception de leur projet d'orientation
  - Un temps dédié à l'orientation en 2de, en 1re et en terminale
  - Deux professeurs principaux en terminale
  - La suppression des séries dans la voie générale, la rénovation des séries dans la voie technologique, un même diplôme pour tous, avec des enseignements communs, des enseignements de spécialité et la possibilité de choisir des enseignements optionnels
- Pour servir de tremplin vers la réussite dans le supérieur
  - Les lycéens bénéficient d'enseignements communs à tous, qui garantissent l'acquisition des savoirs fondamentaux et favorisent la réussite de chacun.
  - Les lycéens choisissent des enseignements de spécialité pour approfondir leurs connaissances et affiner leur projet dans leurs domaines de prédilection.

# LA SCOLARITÉ AU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

- En seconde GT : tronc commun + accompagnement personnalisé (AP)
- En **première** : tronc commun + 3 spécialités + AP (+ options)
- En **terminale** : tronc commun + 2 spécialités + AP (+ options)

# LES ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT

## CONTRÔLE CONTINU

- **10 % de la note finale : bulletins scolaires**
  de première et de terminale
- **30 % de la note finale : épreuves communes**
  2 séries en première
  1 série en terminale

## ÉPREUVES FINALES

- **1 épreuve anticipée en première**
  Français écrit et oral
- **4 épreuves finales en terminale**
  Enseignements de spécialité (2)
  Philosophie
  Oral final

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

# La 2de générale et technologique

Année 2018-2019

# Les nouveautés en 2018-2019

## Test de positionnement :

Entre le 17 septembre et le 5 octobre 2018, chaque élève a passé un test de positionnement en maîtrise de la langue française et en mathématiques, qui lui permet d'identifier ses acquis et ses besoins.

Les résultats sont anonymes, personnels, uniquement partagés avec les professeurs concernés et la famille et permettent la mise en place d'un accompagnement personnalisé de l'élève.

## Accompagnement personnalisé :

Chaque lycéen bénéficie d'un accompagnement adapté à ses besoins, notamment pour consolider sa maîtrise de l'expression écrite et orale.

## L'accompagnement comprend une aide au choix de l'orientation :

- Pour accompagner chaque lycéen dans la conception de son projet de poursuite d'études
- Pour le choix de sa voie en vue de son passage en 1re (générale ou technologique)
- Pour l'aider à choisir ses trois enseignements de spécialité s'il envisage une 1re générale ou sa série s'il envisage une 1re technologique.

# APRÈS LA SECONDE : VOIE GÉNÉRALE OU TECHNOLOGIQUE ?

- À la fin de l'année de seconde, chaque élève est orienté, après avis du conseil de classe :

  - Vers une série de la **voie technologique**

  ou

  - En **voie générale**, auquel cas il choisit ses **enseignements de spécialité** pour la classe de première, après recommandations du conseil de classe

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

# Voie générale

La première et la terminale

# LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

- Les élèves de la voie générale suivent des **enseignements communs** :

| Enseignements communs | Première | Terminale |
|---|---|---|
| FRANÇAIS / PHILOSOPHIE | 4 h / - | - / 4 h |
| HISTOIRE GÉOGRAPHIE | 3 h | 3 h |
| ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE | 0 h 30 | 0 h 30 |
| LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B | 4 h 30 | 4 h |
| ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE | 2 h | 2 h |
| ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE | 2 h | 2 h |
| | 16 h | 15 h 30 |

# LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

- Les élèves de la voie générale choisissent d'approfondir progressivement des **enseignements de spécialité**.
  - A la fin de la seconde, les élèves qui se dirigent vers la voie générale choisissent **trois enseignements de spécialité qu'ils suivront en première** (4h hebdomadaires par spécialité)
  - A la fin de l'année de première, ils choisissent, parmi ces trois enseignements, les deux **enseignements de spécialité qu'ils poursuivront en classe de terminale** (6h hebdomadaires par spécialité)

# LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

- Les lycées proposeront des enseignements de spécialité parmi les suivants :
  - Mathématiques
  - Physique-chimie
  - Sciences de la Vie et de la Terre
  - Sciences économiques et sociales
  - Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques
  - Humanités, littérature et philosophie
  - Langues, littératures et cultures étrangères et régionales

  - Numérique et sciences informatiques
  - Sciences de l'ingénieur
  - Littérature, langues et cultures de l'Antiquité
  - Arts (arts plastiques ou musique ou théâtre ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts)
  - Biologie écologie (dans les lycées agricoles uniquement)

- Les lycées offrant aujourd'hui les trois séries ES, L et S devraient pouvoir offrir au moins les sept premiers de ces douze enseignements de spécialité.

- L'implantation des enseignements de spécialité les moins courants tient compte de l'offre actuelle des établissements

# LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

- Des enseignements optionnels pour renforcer ses connaissances ou compléter son profil :
  - En première et en terminale les élèves de la voie générale pourront choisir un enseignement optionnel parmi :
    - Langue vivante
    - Arts
    - Éducation physique et sportive
    - Langues et cultures de l'antiquité (cumulable avec une autre option)
  - En terminale, les élèves pourront également ajouter un enseignement optionnel pour enrichir leur parcours :
    - « Droit et grands enjeux du monde contemporain »
    - « Mathématiques expertes » s'adresse aux élèves qui ont choisi la spécialité « mathématiques » en terminale
    - « Mathématiques complémentaires » s'adresse aux élèves qui n'ont pas choisi la spécialité « mathématiques » en terminale

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

# Voie technologique

La première et la terminale

# A LA RENTRÉE 2019 :

- L'organisation en séries est maintenue

  Dès la fin de la seconde, les élèves optant pour la voie technologique se dirigent vers une série, qui déterminera leurs enseignements de spécialité :

  - ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
  - STL : Sciences et technologies de laboratoire
  - STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
  - STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
  - STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion
  - STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
  - S2TMD : Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse
  - STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)

- Des enseignements optionnels :

  En première et en terminale, les élèves de la voie technologique pourront choisir deux enseignements optionnels (au plus) parmi :

  - Langue vivante C (en série STHR)
  - Arts
  - Education physique et sportive

# LES ENSEIGNEMENTS

- Enseignements communs :
  - Français (en première) : 3h
  - Philosophie (en terminale) : 2h
  - Histoire Géographie : 1h30
  - Langues vivantes (A et B) : 4h
  - Education physique et sportive : 2h
  - Mathématiques : 3h
  - Enseignement moral et civique : 18h30 sur l'année

- Enseignements de spécialité :
  - 3 enseignements de spécialité en première
  - 2 enseignements de spécialité en terminale
  - Les enseignements de spécialité sont déterminés par la série

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

# Les épreuves du baccalauréat

# LE BACCALAURÉAT 2021

**Pour tous :**

voie générale + voie technologique

- Les épreuves terminales comptent pour 60 % de la note finale
  - **1 épreuve anticipée** de français en 1re (écrit et oral).
  - **4 épreuves en terminale** : 2 épreuves de spécialité, 1 épreuve de philosophie et une épreuve orale terminale.
  - Ces épreuves sont organisées sur le modèle des épreuves actuelles du baccalauréat.
- Le contrôle continu représente 40% de la note finale
  - **10 % pour la prise en compte des bulletins** de 1re et de terminale dans l'ensemble des enseignements pour encourager la régularité du travail des élèves.
  - **30 % pour des épreuves communes** de contrôle continu organisées pendant les années de 1re et de terminale afin de valoriser le travail des lycéens.

**Les épreuves de rattrapage :**

Un élève ayant obtenu une note supérieure ou égale à 8 et inférieure à 10 au baccalauréat peut se présenter aux épreuves de rattrapage : deux épreuves orales, dans les disciplines des épreuves finales écrites (français, philosophie, ou enseignements de spécialité).

# LE CONTRÔLE CONTINU

Le contrôle continu compte pour **40%** dans la note finale du baccalauréat avec deux types d'évaluation :

- Des épreuves communes de contrôle continu qui représentent **30%** de la note finale du baccalauréat et sont organisées en première et en terminale
  - Elles sont organisées en trois séquences, sur le modèle des « bacs blancs » actuels :
    - Deux séquences d'épreuves lors des deuxième et troisième trimestres de la classe de 1re
    - Une séquence d'épreuves au cours du deuxième trimestre de la classe de terminale.
  - Elles portent sur les enseignements communs qui ne font pas l'objet d'une épreuve terminale.
  - Elles sont organisées dans chaque lycée. Les sujets sont sélectionnés dans une banque nationale numérique, afin de garantir l'équité entre tous les établissements. Les copies sont anonymées et corrigées par d'autres professeurs que ceux de l'élève.

- Les notes des bulletins scolaires de première et de terminale compteront pour l'obtention du baccalauréat, à hauteur de **10%**

# ÉTAPES DE LA SCOLARITÉ DES FUTURS BACHELIERS 2021

**Rentrée 2018** :

- la seconde générale et technologique connaît des ajustements

**Rentrée 2019** :

- les classes de seconde et de première sont rénovées avec de nouveaux horaires et de nouveaux programmes
- 2ème et 3ème trimestre de l'année scolaire 2019-2020 : deux séquences d'épreuves communes de contrôle continu en classe de première
- Juin 2020 : épreuves anticipées de français en première

**Rentrée 2020** :

- la classe de terminale est rénovée avec de nouveaux horaires et de nouveaux programmes
- 2ème trimestre de l'année scolaire 2020-2021 : une séquence d'épreuves communes de contrôle continu
- Printemps 2021 : deux épreuves de spécialités
- Juin 2021 : épreuves écrite de philosophie et épreuve orale terminale

**Juillet 2021** : délivrance du nouveau baccalauréat

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

# L'orientation en 2de générale et technologique

# CONSTRUIRE SON PROJET D'ORIENTATION

- Dès le début de l'année de seconde, les lycéens commencent à construire leur projet d'orientation; ils sont accompagnés par l'équipe pédagogique dans le cadre de l'aide au choix d'orientation.

- Les semaines de l'orientation et les événements dédiés à l'orientation permettent aux élèves de rencontrer des professionnels et des étudiants afin de mieux formuler leurs aspirations et d'identifier les pistes qui leur correspondent.

- Afin de fournir aux élèves une information fiable et approfondie sur les formations de l'enseignement supérieur et le monde professionnel, l'ONISEP a mis en ligne une plateforme de ressources :

www.secondes2018-2019.fr

# AU 2E TRIMESTRE EN SECONDE

- Avant les vacances de Noël, chaque lycée informera les élèves et les familles des enseignements de spécialité qui seront disponibles au sein de l'établissement.

- À la fin du deuxième trimestre, chaque élève devra formuler des **souhaits d'orientation** grâce à la « fiche dialogue » renseignée par les parents, qui sera le support des échanges entre la famille et l'établissement.

# LES CHOIX POUR LES VOIES GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

- Pour la **voie générale**, au 2ème trimestre, chaque élève devra indiquer **4 enseignements de spécialité*** qui l'intéressent pour la classe de 1re

- Le conseil de classe émet des recommandations sur ces souhaits, en fonction du potentiel de l'élève et des organisations de l'établissement.

- Ces pistes font l'objet d'échanges entre la famille, l'élève et l'équipe éducative pour aboutir, après avis du conseil de classe du troisième trimestre, au **choix de 3 spécialités** pour la classe de 1re.

- Pour la **voie technologique**, l'élève et sa famille indiquent leurs souhaits de série qui fera l'objet d'une décision d'orientation au troisième trimestre après discussion avec l'équipe éducative.

** voire 5 si l'une des spécialités envisagées n'est pas proposée dans l'établissement.*

# LE BACCALAURÉAT 2021, C'EST :

+ plus D'ACCOMPAGNEMENT
+ plus D'ÉGALITÉ
+ plus DE RÉUSSITE